L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR J. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:

Samedi, 14 *Fevrier* 1829.

ANGLETERRE.

Le *Morning Journal* est très curieux de savoir ce que les Français feront de la Moree; l'embarquement du matériel à Toulon l'inquiète; il se demande si les Français gardent la Moree; s'ils la rendront aux Grecs lorsque leur independance sera reconnue, s'ils la céderont aux Turcs qu'ils en ont poliment chassés; s'ils la garderont comme une compensation pour Saint Domingue; s'ils agissent de concert avec les Russes, les Autrichiens ou la Grande Bretagne; ou enfin s'ils ne pensent qu'à eux. Dans l'impossibilité de resoudre toutes ces questions, le *Morning Journal* s'en rapporte au temps qui resout bien des choses; mais il espère, quand on aura l'explication de toutes ces énigmes qu'il ne peut déchiffrer, parce qu'il n'est pas derrière le rideau, qu'on trouvera que l'Angleterre a toujours été sur ses gardes.

—Le *Morning-Journal* donne des moyens bien simples de pacifier l'Irlande; il faut d'abord ne fournir aucun fonds pour l'éducation des prêtres catholiques, puisqu'on n'en fournit pas pour l'éducation des juifs et autres sectes qui fourmillent en Angleterre. Ensuite, il faut dire au pape que si, en vertu de son autorité spirituelle, il ne peut faire taire le mécontens d'Irlande, ou forcer les prêtres à se contenter de leurs fonctions, on les embarquera et on les lui envera. Quant aux agitateurs qui sont cachés derrière les prêtres, il veut qu'on les envoie dans la Nouvelle-Galles pour convertir les sauvages. L'exécution de ce projet ne lui parait nullement difficile.

SUR LE MEXIQUE.

ESSAI *sur les causes de l'insurrection qui a eu lieu à Mexico à la fin de l'année dernière, et sur les conséquences probables de ses heureux résultats relativement à l'organisation des Etats-Unis Mexicains.*

[Suite.]

S'il s'agissait d'exposer les causes des différentes révolutions que le Mexique a éprouvees depuis 1810, j'en aurais sans doute une infinité de particulières à ajouter à celles que j'ai données comme ayant principalement occasionné la chute d'Iturbide: je pourrais faire voir que les espagnols voulaient à toute force un tyran, et qu'à défaut d'un *légitime*, ils intriguaient pour en avoir un intrus; mais que s'en étant bientôt dégoûtés, eux aussi, quoiqu'avec une influence bien secondaire, ils contribuèrent à renverser l'idole aux pieds d'argile: je pourrais encore faire voir qu'une autre cause secondaire de la catastrophe d'Iturbide, mais plus influente que la précédente, c'était cette aversion insurmontable qui existait entre des généraux qui toujours avaient combattu contre l'Espagne, et un de leurs plus cruels ennemis devenu leur empereur. Mais mon [illegible] à l'exposition de [illegible] me borne les derniers évenemens.

Après la chute d'Iturbide, les idées des Indépendants du Mexique sur la constitution de leur gouvernement changèrent tout à-coup. Jusqu'alors on n'avait osé parler que de monarchie: les prêtres faisaient regarder comme sacrilège la moindre déviation de cette forme de gouvernement; (j'ai vu un ecrit publié une année après l'établissement de la République, dans lequel un chanoine osait soutenir qu'Iturbide avant été *sacré* Empereur, il l'était par cela seul, *usque in eternum*); mais après l'exil de l'Empereur, le mot de république devint le mot de ralliement de tous ceux qui influaient sur l'opinion.

Malheureusement, les membres de l'ancien Congrès, que l'Empereur avait eu la bonhommie de rappeler, comme s'il eut voulu se faire détrôner avec toutes les formalités; la majorité au moins de ces membres n'entendaient par République qu'une monarchie dont le roi serait périodiquement électif. Cette majorité fremissait au mot de *fédération*: elles regardaient comme Athées tous ceux qui ne juraient pas le *Centralisme*.

Dans cet état de choses, et pendant que trois Directeurs provisoires tachaient de se faire obéir des provinces qui, depuis la dissolution du pacte de l'empire, ne reconnaissaient aucun gouvernement, l'assemblée provinciale (*junta provincial*) de la Nouvelle-Galice, siégeant à Guadalajara, se laissant conduire par quelques membres du Congrès de Mexico, proclama le Gouvernement fedératif de toutes les provinces de la Nouvelle Espagne, érigées en Etats Indépendants. A cette nouvelle, le Congrès de Mexico, cria à la révolte, à la trahison, à l'Iturbidisme; il lança de tous côtés ses sanglans décrets contre les audacieux fedéralistes; mais, la raison eut aussi alors ses jours de triomphe; les fédéralistes eurent une armée, et le Congrès fut obligé de déclarer l'Indépendance des Etats. Voila encore l'autorité vaincue et des révoltés faisant la loi. D'ailleurs, je ne doute pas qu'en 1823 comme en 1829, il n'y ait eu beaucoup d'écrivains politiques américains, français et anglais, tous tres profonds, qui aient trouvé que la nation mexicaine était bien ridicule de ne pas vouloir que ses mandataires travaillassent à leur propre élévation en foulant aux pieds les droits du peuple.

Alors commencèrent des accusations reciproques entre Guadalajara et Mexico. Les membres du pouvoir exécutif provisoire, à l'exception du général Guerrero, abhorraient le gouvernement féderatif; et ils accusaient ceux qui dirigeaient l'opinion à Guadalajara d'etre toujours prêts à rappeler l'exilé Iturbide. Le gouvernement de Guadalajara accusait celui de Mexico de conspirer contre la fédération Voici ce qu'il y avait de fondé dans tout cela.

A Guadalajara [illegible] ministre et quelques partisans d'Iturbide, mais ils y vivaient cachés, et sans avoir osé se déclarer à d'autres qu'à un petit nombre de militaires; le gouvernement de l'Union le savait; il n'avait qu'à en avertir la *Législature de Jalisco*, et justice aurait été faite. Mais ce gouvernement, qui était à si juste titre accusé de centralisme, desirait une occasion de surprendre Guadalajara, qui était le foyer des fédéralistes. Les conciliabules nocturnes des partisans du héros d'Iguala, et la sottise de l'imbecile général Quintanar, qui, sans s'être préparé aucun moyen d'exécution, proposa a la Législature de l'Etat, en seance secrète, de décréter la scission de la Republique, servirent de prétexte au pouvoir exécutif; Bravo, entra à Guadalajara à la tête d'une armée formidable. Le centralisme triomphait, surtout en annonçant qu'il avait reçu avis qu'Iturbide allait debarquer incessamment; avis qui se trouva exact, et qui, selon les centralistes prouvait la culpabilité des fédéralistes.

Le moment était favorable aux projets ambitieux du pouvoir executif; il demanda la Dictature; et le danger que l'on croit que courait la République par le débarquement de l'ex-Empereur, fit qu'on n'osa pas la lui refuser. Deux élémens également funestes pour le Mexique, dominaient dans ce gouvernement: d'hypocrites fanatiques et des Espagnols y avaient voix delibérative; et dès lors tout le monde pût prévoir les tyrannies de cette Dictature. Il n'y eut pas beaucoup de sang versé par la main des bourreaux; mais c'est parcequ'il n'était pas au pouvoir des Dictateurs de changer cette douceur des mœurs, qui est si naturelle au peuple mexicain.

La haine contre les chefs espagnols qui, aux termes des capitulations, avaient conservé leurs emplois dans la République; cette haine, qui a fait toujours croissant, et qui, quelques jours avant le décret dictatorial, avait autorisé le soulèvement de quelques masses armées; cette même haine, et la crainte de ces mêmes masses, formaient un frein qui contenait un peu le pouvoir exécutif, quoiqu'il le rongeat en ecumant de rage. Cependant il est probable que les Dictateurs auraient empeché l'effet du décret qui établissait les bases constitutionnelles de la République (*acta constitutiva*), sans l'aspect d'une impassibilite menaçante que leur présentait toujours la Législature de Guadalajara, la seule qui existat alors dans la République. Cette Législature était présidee par un grand-homme, par un citoyen qui dans l'humble etat de sacristain d'un village des bords de l'océan pacifique, s'était occupé pendant plusieurs années à étudier les meilleurs écrivains qui ont écrit en français sur le droit public; et, chose étonnante, cet homme élevé par des pretres, constamment entouré de fanatiques, et ayant lui même été, dans sa jeunesse, l'inventeur de quelques pratiques superstitieuses adoptées dans son village, a été, dans l'âge mûr, un législateur dont s'honoreraient à juste titre la France et l'Angleterre. PRESCILIANO SANCHEZ, dans un petit ouvrage dedié au peuple mexicain, avait le premier démontré à ses concitoyens, avec une admirable clarté et la plus touchante éloquence, qu'il n'y a que la forme de gouvernement fédérative qui puisse leur garantir le bonheur et la liberté. Presciliano Sanchez dirigeait la Législature de Guadalajara; et l'opinion dont il jouissait parmi ses compatriotes suffisait pour assurer le triomphe du système fédéral.

Le Pouvoir Exécutif, malgré ses facultés dictatoriales, fut donc obligé d'etre témoin de la discussion et de la sanction de la constitution de l'Union mexicaine: mais aussi, combien celle-ci se ressent d'avoir été discutée sous un gouvernement qui avait aboli la liberté de la presse.

La suite à un No. prochain.

FEUILLETON.

ASSASSINAT.

☞ Mercredi dernier, vers 9½ heures du soir, un jeune homme de cette ville (Mr. Adolphe Ducongé), élève en pharmacie chez MM Pequet et Lacroix, a été frappé de deux coups de poignard. Il venait de remettre une lettre à la poste; au détour de la rue Bienville, dans la rue Royale, un homme le saisit au collet, et lui demande, en anglais, de lui donner sa montre; sur la réponse négative de M. Ducongé, son aggresseur le renverse, fouille dans ses poches lui vole deux piastres, lui porte deux coups de poignard, et prend la fuite. Heureusement les blessures ne sont pas mortelles.—Allons, messieurs de la haute police, combien faudra-t il de petits exemples comme cela, pour vous décider à nous faire garder un peu mieux?

TRIBUNAUX DE LA NLLE.-ORLEANS.

COUR CRIMINELLE.—13 *Février.*

L'Etat *contre* José Ramirez. } Assault et batterie. Les jurés, sans quitter leurs places, ont rendu un verdit de *coupable*.

Paris, Octobre.

L'annonce d'un nouveau recueil de Béranger, toujours agréable aux amateurs de la belle poésie, a été immédiatement suivie d'une annonce fort triste, c'est la saisie du nouveau recueil. Les dernières productions du poète national ont eu à peine le tems de voir le jour, que la nouvelle administration a sévi contre elles, aussi brusquement qu'aurait pu le faire l'ancienne; et il a été pénible de penser qu'aujourd'hui, pas plus qu'autrefois, on ne savait ménager le grand talent, souffrir sa liberté, et même sa licence.

Les sentimens exprimés dans quelques unes des dernières chansons de Béranger, les intentions vraies ou fausses qu'on a prétendu y découvrir, ont paru contraster [illegible] les satisfactions du jour. Quelques actes fort péniblement arrachés à une administration faible et vacillante, nous ont donné des espérances dont il faut souhaiter et seconder l'accomplissement par notre sagesse; mais ces actes si rares et si peu suivis, du moins jusqu'ici, ne devraient pas nous faire oublier qu'il y a un an nous étions sous le joug d'une humiliante servitude; que la censure étouffait nos voix; qu'on outrageait brutalement les citoyens de la capitale; que les sbires d'une police infâme les assassinaient dans les rues, et qu'un ministere perfide et heureusement inepte méditait notre asservissement éternel, en faisant mentir encore une fois les élections. Certes, il reste assez de traces, il reste assez d'instrumens vivans et agissans de cette administration, pour ne pas oublier si facilement son long passage sur la France. Il était donc permis de ne pas éprouver pendant sa durée les mêmes sentimens qu'aujourd'hui. La plus haute, la plus respectable des autorités n'a t elle pas reconnu elle même que, sous cette administration, les sentimens de la nation s'altéraient, et n'a-t-elle pas, pour cette raison, qualifié de déplorable le ministère qui éloignait les cœurs?

C'est a cette époque que les dernières poésies de Béranger ont été inspirées; et à peine échappées à sa verve, la mémoire de ses amis, les infidélites de la presse en Belgique, les avaient déjà répandues en tous lieux. Publiées aujourd'hui, elles ne sont pas nouvelles; et certes, quand la France était représentée aux yeux de l'Europe par MM. de Vilele, Corbière et Peyronnet, les trois notabilités de ce tems, la France pouvait paraître *infiniment petite*. Des solennités qui aujourd'hui inspireraient des acclamations universelles, pouvaient alors n'être pas accueillies avec les mêmes transports. Que l'on compare le voyage à Saint-Omer avec le voyage en Alsace, et qu'on dise si les inspirations de ce tems pouvaient être les mêmes qu'aujourd'hui.

Les chants inspirés alors peuvent donc causer maintenant quelque surprise. D'ailleurs la poesie, et surtout la chanson, n'a pas les savans ménagemens de la politique, elle est familière et hardie, et il fut toujours reçu dans nos mœurs de lui laisser dire les choses autrement qu'elles n'étaient dites dans les remontrances des parlemens. Nous convenons que la hauteur du talent de Béranger, que l'immense popularite de ses chants, donnent à ses productions plus d'importance que n'en pouvaient avoir les refrains dont souriait Mazarin; mais dans ce cas, si on n'avait pas la force de sourire, il fallait ménager un talent supérieur, laisser l'opinion juge de ses œuvres, de leur convenance, de leur à-propos, et attendre qu'il se fût éclairé, s'il avait commis une erreur.

Quelle manière de ramener un cœur, et surtout un cœur de poète, que d'employer M. le procureur du roi Billot! Rendez la France heureuse, et un peu glorieuse aussi, et soyez certains que le poète qui depuis quinze ans fut l'interprète constant [illegible], qui chanta avec une verité si profonde et si naïve ses douleurs, ses regrets, ses humiliations, retrouverait des accens pour rendre hommage à ceux qui relèveraient sa chere patrie.

Sans nous faire juge ici des expressions employées par le poète, expressions que des jurisconsultes dignes de confiance avaient jugées irrepréhensibles, nous deplorons que le ministère ait cédé, non à du courroux (il parait qu'il a assez d'esprit pour n'en pas avoir,) mais à des craintes; qu'il se soit fâché enfin par faiblesse, et qu'il ait voulu donner aussi son coup de pied au talent. Nous en sommes fâches pour lui; pour le public, qu'on prive de belles poésies; pour le poète, qu'on va peut-être tourmenter encore; pour les juges, enfin, s'ils étaient exposés à condamner, pour quelques refrains, le génie qui a produit tant de chants pleins de verve, d'originalité, de philosophie! Qui voudrait avoir condamné Horace, s'il lui était arrivé de deplaire aux maitres de son temps? Qu'il serait malheureux pour des juges d'avoir à condamner le poète qui, à tant de chants si connus, si fortement goûtes de la France entière, vient d'ajouter ces odes où tant de grâce, de familiarité se joignent à tant de profondeur et d'éloquence! Qu'il serait malheureux d'avoir à condamner l'auteur du *Grenier*, des *Bohémiens*, des *Souvenirs du Peuple*! Souhaitons que le ministère oublie des poursuites irréfléchies, ou que la justice pense que la chanson, bien que libre ici, n'a pas excédé ses antiques licences.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Arrivés.

Goel. Bellisarias, Robinson, de Thomastown, avec de la toile.

Bateau vapeur Planter, Blanchard, des Natchez—chargement, 202 peaux de boeuf 3 paquets cuirs 161 balles coton à Peyroux, Brande et co. 16 à P Duchamp, 12 à Toledano et Gaillard, 19 à Wilkins et Linton; 3 à Maurin et O'Duhigg, 35 à Lane, Lovell et co. 61 peaux à J B Heno et co—15 passagers.

Une goelette de la côte, avec 23 bls sucre à J Girod.

Sloop New Orleans, de la côte, avec 301 bls melasse à A Fisk.

Bateau Remorque Porpoise, Wood, du Détour des Anglais, avec le brick William, de Liverpool.

Entrés.

Brick William, Sheraton, Liverpool, avec du sel, etc. à ordre.

Goel. Pizarro, Shannon, de Apalachicola, avec coton, fourrures et peaux à Alfred Guion.

Brick Europe, Ellis, de la Vera-Cruz, sur lest.

Goel. Belisayres, de Appalachicola.

Navire Dumfries, Havry, Norfolk, avec des esclaves.

Brick Union, [illegible], Havane—rapporté.

Goel. Très Amigos, Seco, de la Vera-Cruz, sur lest.—[illegible] passagers.

Goel. Octavia, Bourne, de Charleston, avec un chargement à divers consignataires.

[illegible] Expr[illegible], d. St. Yago de Cube.—chargement rapporté.

Goel. Alert, Cooke, de Omoa.—rapporté.

Brick Ocean, Selby, de la Havane, do.

Brick Volant, Stone, de Porto-Rico, do.

[illegible] MEMORANDA. [illegible]

Navire Frances, Rider, pour ce port, est parti de New-York le 22 Janv.

Brick Sarah et Phœbe, do do le 21 do.

Brick Galatea, Baily, do a été expédié à Philadelphie le 20 do.

Brick Troy, Bourne, parti de ce port, est arrivé à Charleston le 28 do

Brick Catharine, Welsman, do do do.

Goel. Mary Ann, Burr, do do le 29 do.

Navire Louisiana, Price, do à New-York le 20 do en 11 jours.

☞ **Rue de Chartres, N°. 76.**

Au coin de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Verrier.

J. GAULHIAC, coëffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, en Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de différens genres, et Rayes à char &c. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux; aussi des Favoris. Il en garantit la bonte.

Il continuera à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fev

DEMANDE.

ON désirerait avoir une négresse cuisinière, pour un très-petit ménage. S'adresser au bureau de cette feuille.
14 fev.

AVIS est donné par le présent que le soussigné a été dûment nommé curateur des biens de feu William H. Hays, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, où contre ses biens, sont averties de se présenter de suite pour le réglement; et toutes celles qui doivent à sa succession sont priées de remplir leurs engagemens dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS.
14 Février.—5 fr.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 15 Fevrier,
La seconde représentation de
LA PIE VOLEUSE,
ou
LA SERVANTE DE PALAISEAU,
Opéra en trois actes, d'après l'opéra italien: *La Gazza Ladra*, musique du célèbre Rossini. Suivi de
RATAPLAN,
OU LE PETIT TAMBOUR,
Vaudeville anecdote en un acte, de MM Sewrin et Vizentini.
On commencera à 7 heures précises.
Mardi prochain—SYLLA, tragédie nouvelle de M. Jouy, dans laquelle M. Aristippe jouera le rôle de Sylla; suivie du CONCERT A LA COUR, opéra en un acte.
Incessamment—MARIE, opéra nouveau en 3 actes, orné d'une décoration nouvelle peinte par M. Deville.
Incessamment—LA DAME DU LAC.

SALLE D'ORLEANS.
Samedi, 14 Février,
GRAND BAL
Paré et Masqué.
Prix d'Entrée:— Les Cavaliers $1
Les Dames 50 cts.
2 Fév. Les Enfans 50 cts.

Salle d'Orléans.
Lundi prochain, 16 Fevrier,
AU BENEFICE DE MR E BERTUS,
Grand Bal paré,
Précédé d'un
BAL D'ENFANS,
Qui commencera à 5 heures et finira à 8.
Prix d'entrée, une piastre pour les grandes personnes et 50 cents pour les enfans.
Mr. E Bertus, reconnaissant des bontés dont le public l'a gratifié à son dernier Bal, mettra tous ses soins pour rendre celui-ci digne des personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence. 9 février

Théâtre d'Orléans.
GRAND CONCERT & BAL
Au bénéfice de M. ELIE.
Mercredi, dix huit Février 1829.
PREMIERE PARTIE.
1° Ouverture du Maitre de Chapelle, musique de Paër.
2° Air d'Euphrosine & Coradin, musique de Méhul, chanté par Mr. Privat.
3° Air varié pour le Basson, executé par Mr Diaz.
4° Simphonie concertante pour quatre Violons, exécutée par Mrs. Hertz, Paradol, Elie et un amateur.
SECONDE PARTIE.
5° Ouverture de Léceyster, musique de Auber.
6° Air Varié pour la flute, exécuté par Mr Jandot.
7° Morceau de la Neige chanté par Mlle. Marage.
8° Air varié de M. Hertz, exécuté sur le piano par M. Walsh, artiste nouvellement arrivé d'Angleterre.
9° Air Varié pour le Violon exécuté par Mr. Elie. 13 fev.

SALLE D'ORLEANS.

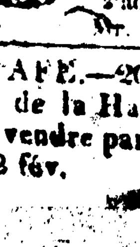

La souscription du BAL ET SOUPER qui doit avoir lieu le 23 Février, en commémoration de la naissance du Grand Washington, est ouverte. Les personnes qui desireront y souscrire voudront bien s'adresser chez Mr. J. Davis ou à Mr. E. Bertus. 27 Janvier

CAFE.—200 sacs Cafe vert arrivant de la Havane par le brick Chariot, et à vendre par STETSON & AVERY.
13 fev. RUE ROYALE, No. 67.

VENTES A L'ENCAN.

COUR DES PREUVES.
Paroisse St. Charles.
ETAT DE LA LOUISIANE.

LUNDI seize du mois de Février prochain, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, à neuf heures du matin, et sur l'habitation ci-après décrite, il sera vendu par le juge de la dite paroisse à l'encan et au plus offrant enchérisseur, les objets suivans, dépendans de la succession de feu Dame Louise Poitier, épouse séparée de bien et de corps de Mr. Louis Habine, maintenant résident en France; savoir:

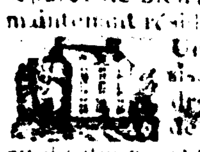

Une habitation établie en sucrerie, sise en cette paroisse sur la rive droite du fleuve, à environ 8 lieues de la ville, ayant 32 arpens de face au dit fleuve sur 80 de profondeur, et ouvrant d'environ 15 degrés, avec tous les batimens qui sont dessus sans exception; la dite habitation bornée dans sa partie supérieure par celle connue sous le nom de A. Bacon, maintenant la propriété de Mr. Joseph Gurdy et dans sa partie inférieure par une petite habitation appartenant à la succession de Madame Habine,

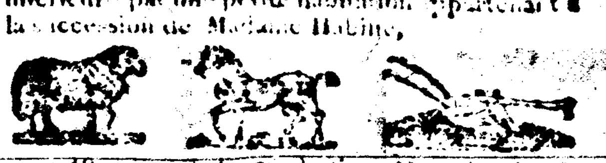

avec 40 paires de bœufs de tire, 30 vaches laitières, 80 bêtes a cornes, de un à quatre ans, 100 moutons, 35 chevaux anglais, toutes les fèves, le foin et le maïs qui se trouvent sur l'habitation; toutes les charettes, les charrues, drays, tombereaux etc. qui s'y trouvent également; et les Esclaves attachés, tant a l'habitation qu'à la maison, qu'il serait trop long de nommer et de décrire, parmi lesquels se trouvent des domestiques, des cochers, des charretiers, laboureurs, tonneliers, charpentiers, maçons, sucriers, cuisiniers, blanchisseuses, en nombre suffisant pour le service d'une grande habitation, et dont on pourra prendre connaissance sur les lieux avant la vente.—L'habitation, les négres, les animaux, les autres objets ci-dessus énumérés et autres dépendans, de la dite habitation sucrerie seront vendus en un seul lot.

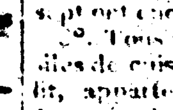

2°. Une petite habitation [illegible] sur la profondeur [illegible] par Mr [illegible] Begoud [illegible] partie [illegible] de la dite habitation [illegible] de profondeur) a été affermée pour un certain nombre d'années, dont sept ont encore à courir.

3°. Tous les meubles, l'argenterie, les ustensiles de cuisine, provisions, linge de table et de lit, appartenant à la succession etc. des bois équarris, deux chaudières à sucre en cuivre etc.

CONDITIONS:

L'habitation, les esclaves, animaux, etc. en un mot tout ce qui est attaché à la dite habitation seront vendus en un *seul lot*, payable comme suit, savoir: un 6me du prix, au comptant, et le reste en cinq payemens égaux, à 1, 2, 3, 4 et 5 ans et qui écheiront en 1er avril des années 1830, 1831, 1832, 1833, et 1834, avec hypotheque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait payement.

Les acquéreurs fourniront leurs billets des dites sommes par coupons au gré des héritiers et endossés à leur satisfaction.

La petite habitation sera vendue payable en trois termes égaux sur billets échéant en tout avril des années 1830, 1831 et 1832, faits également par coupons, endossés d'une manière satisfaisante, et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.

Les objets de nature mobilière seront payés comptant jusqu'à 100 piastres et depuis 101 piastres et au dessus, dans un an, à dater du jour de la vente.

J. M. MOREL GUIRAMAND,
14 Janv—1m Juge

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues d'Orleans et Bourbon
Samedi, 14 Fevrier,
On donnera un
BAL PARE & MASQUÉ.
Prix d'Entrée—Une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. 9 Février

SALLE ST. PHILIPPE.
Samedi, 14 Fevrier 1829,
GRAND BAL
Paré et Masqué.
Prix d'Entrée —une piastre. 9 Fév

POUR LE HAVRE.
Le beau brick le NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, cap. Littlefield, partira sous le plus bref délai. Pour fret de quelque centaine de balles ou passage, s'adresser à
9 fev. THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.
Le navire GE[illegible], cap. James Baxter, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour fret du complément, s'adresser à bord ou à
9 fév. T. NICOLET & Co.

PASSAGE POUR MARSEILLES.
Le brick fin voilier WASHINGTON, cap. Barabee, partira dans quelques jours, on peut recevoir cinq ou six passagers. S'adresser à W. G. HEWES, (9 fev.)

POUR TAMPICO.
La goëlette CORREO, capt. Tucker, partira positivement Dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
12 fév. GORDON, FORSTALL & Co.

POIVRE, &c.—50 Sacs Poivre et 47 caisses Blancs de Baleine en debarquement et à vendre par
12 fév. BOWERS, OSBORN et BOWERS.

LES personnes qui ont pris à la Loterie de Mr. S. Meilleur sont prévenues que le tirage qui devait avoir lieu au Café de Mr. J. Davis aura lieu positivement Dimanche prochain 15 du courant, à l'Hôtel de la Mairie, en présence de Mr. G. Préval, juge de cité, à dix heures du matin.
N B—Les billets qui ne seront pas payés au moment du tirage, seront considérés comme non vendus. 10 Fév—3

AMIDON & CASSE.—9 Barils Amidon et 4 sacs Casse, venant d'être débarqués de la goëlette Franklin, de St. Domingue, à vendre par D. G. BOROUZAT & Co.
13 fév. No. 108 rue Royale

SAVON—100 caisses Savon No. 1, de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick America, venant de Boston, et à vendre par
STETSON & AVERY,
12 fév. Rue Royale, No. 67.

TRAITES sur la Havane, à vendre par SERAPHIN CUCULLU, [12 fév.]